

.../...

- Les modifications de réservations se font via le portail citoyen.
- Les absences imprévues doivent être communiquées, avant 9 h 00 par téléphone au secrétariat de la Mairie au 05.62.33.07.29.
- Dorénavant, seront seuls sujet à remboursement les jours de maladie à condition que le Secrétariat soit prévenu avant 9 h 00 (un certificat médical sera exigé) dans ce cas-là seulement vous pourrez modifier les jours de fréquentation en cours de semaine. Les absences pour convenance personnelle ne seront pas prises en compte.
- Les parents dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire d'une façon irrégulière devront communiquer les jours, le **JEUDI PRECEDENT pour la semaine suivante.**

Toute personne ayant des remarques à faire sur le fonctionnement de la cantine et sur les éventuels problèmes entre enfants, doit impérativement s'adresser à Monsieur Le Maire et en aucun cas au personnel de service.

Il est rappelé que tout manquement aux règles élémentaires de discipline sera sanctionné.

1^{er} remarque : Convocation des parents pour avertissement à l'enfant concerné

2^{ème} remarque : Exclusion de l'enfant pour 1 semaine de la cantine et garderie

3^{ème} remarque : Exclusion définitive de la cantine et garderie

La Commission scolaire rappelle que l'encadrement est assuré par du personnel municipal assisté de bénévoles.

Si besoin, Danièle CORONADO, Adjointe en charge des affaires scolaires est à votre disposition à la Mairie de SOUES au 05.62.33.07.29.

Danièle CORONADO
Adjointe chargée des Affaires Scolaires



Roger LESCOUTE
Maire de SOUES



FICHE D'INSCRIPTION Année Scolaire 2022 / 2023

RESTAURANT SCOLAIRE

M E R E	Nom :	Prénom :
	Téléphone Portable :	Domicile :
	Mail :	
	Adresse :	
P E R E	Nom :	Prénom :
	Téléphone Portable :	Domicile :
	Mail :	
	Adresse :	

si différente

Après avoir pris connaissance du règlement qui m'a été adressé, je m'engage à inscrire mon (mes) enfant(s) à la Cantine Municipale, sur la base du coût du repas qui m'a été communiqué soit **3 € 70**.

Les inscriptions irrégulières se font au maximum le JEUDI de la semaine précédente, via le portail citoyen.

Les absences imprévues doivent être communiquées,

impérativement avant 9 h 00 par téléphone au SECRETARIAT de la MAIRIE au 05.62.33.07.29.

ENFANT(S) A INSCRIRE

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANC E	ECOLE	CLASSE N°	JOURS DE FREQUENTATION

Consommation de repas particulier(s) : P.A.I. - SANS PORC - AUTRE : PRECISEZ

MEDECIN TRAITANT : Nom - Prénom - Adresse :

N° Tél :

Mr/Mme **autorise la Municipalité de SOUES** à filmer ou photographier mon enfant et à utiliser ses images lors d'expositions, de parutions d'articles dans le journal ou sur le site de la Commune. **Ecrire OUI ou NON**

Vous acceptez le mode communication par MAIL - S.M.S. - Ecrire OUI ou NON

Soues, le 20

Signatures : précédées de la mention manuscrite « REGLEMENT LU ET APPROUVE »

La Mère

Le Père

A RETOURNER AU SECRETARIAT DE MAIRIE AVEC LE DOSSIER GARDERIE